

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05 JUILLET 2019**

Convocation du : 28 juin 2019

Le Conseil Municipal de la Madeleine Bouvet s'est réuni sous la présidence de M GUIARD Christophe.

Etaient présents : MM. GUIARD Christophe - CHARLES Alain - BOULAY Olivier - BEJON Cyril - GRASTEAU Daniel

Mmes BIZOT Marie-Claire, ROQUAIN Colette, BIZOT Eliane

Absentes excusées : Mmes BLOC Aurélie, M POULET Patrick.

M BEJON Cyril a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 31 mai 2019.**

Le compte rendu de la réunion du trente et un mai deux mil dix-neuf est accepté et signé par le conseil municipal.

### **Demande de subvention du collègue Paul Harel**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pour le voyage scolaire au collège Paul Harel a été oubliée lors de la réunion du budget. Le conseil municipal a accordé 30 euros au lieu de 60 car il y a 2 élèves.

Après avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité d'accorder la subvention de 30 euros pour le deuxième élève.

La dépense est prévue au compte 6574 du budget.

### **Ruisseau du centre bourg.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mur de la propriété de M et Mme MEUNIER Jean-Claude, sise route de la Chevalerie est tombé dans le ruisseau ainsi que sur le mur du terrain de M et Mme BORIUS.

A la suite de ce fait, il est constaté que le ruisseau apporte beaucoup d'humidité et qu'il y a un risque de dégradation permanente sur les deux murs qui le bordent.

Il serait certainement judicieux de buser ce ruisseau et d'en aménager l'extrémité au niveau du pont avec de l'enrochement.

Etant donné qu'il s'agit d'un cours d'eau, une étude sera certainement mise en place par le Conseil Départemental.

Dans un premier temps, il est prévu d'attendre le résultat de l'expertise de l'assurance de M et Mme MEUNIER afin de décider de la suite à donner.

### **Questions diverses**

- Mme BIZOT Eliane qui est référent au sein de la CDC pour les chemins de randonnées demande à Monsieur le Maire s'il serait possible de prévoir une convention entre la mairie et le propriétaire de la parcelle où se situe la fontaine « St Laumer » afin de pouvoir visiter ce lieu qui est balisé sur le circuit pédestre n°20.  
Monsieur le Maire pense qu'il faut dans un premier temps se rendre sur place afin de bien localiser cette fontaine qui est difficilement repérable vu sa petite taille.  
Il faudra contacter ensuite les propriétaires riverains en vue d'une éventuelle possibilité d'accès.
  
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un expert est passé pour le candélabre accidenté rue de la Chevalerie le 11 mai dernier. Le dossier est en cours.

La séance est levée à 20h30.